

# Chronique de Sainte-Julie

## HORAIRE

### Période des Fêtes

#### Administration municipale

Fermée à compter de 16 h 30 le 23 décembre jusqu'au 3 janvier à 8 h

#### Bibliothèque

Interruption du service en accès libre du 23 décembre au 2 janvier

Fermée le 24, 25, 26 et 31 décembre, 1<sup>er</sup> et 2 janvier

#### Collecte des matières résiduelles

**27 décembre** : matières organiques

**30 décembre** : matières recyclables, secteur 1  
(surplus acceptés à côté de votre bac roulant bleu)

**31 décembre** : matières recyclables, secteur 3  
(surplus acceptés à côté de votre bac roulant bleu)

#### Écocentre

Fermé du 22 décembre au 2 janvier inclusivement

#### Transport collectif

Consultez le site [exo.quebec](http://exo.quebec)

## STATIONNEMENT HIVERNAL – INSCRIVEZ-VOUS AUX ALERTES!

Le stationnement de nuit sur rue est permis en hiver sauf quand un avis est émis annonçant des opérations de déneigement, de déglçage ou d'épandage d'abrasifs ou des fondants. Dans ces cas, il est alors interdit de stationner dans les rues de 2 h à 7 h. En vous inscrivant à [monsaintejulie.ca](http://monsaintejulie.ca), vous recevrez une alerte par courriel ou texto lorsque des interdictions seront décrétées. Vous pouvez consulter tous les jours dès 17 h le site Web ou la page Facebook de la Ville ou téléphoner au 450 922-4636 pour savoir si un avis est en vigueur. S'il y a interdiction, il est possible de garer les véhicules à ces endroits : dans le stationnement des parcs municipaux, du centre communautaire (550, boulevard Saint-Joseph) de même qu'à l'ancien stationnement incitatif (voisin de l'aréna).

## PROANIMA – RENOUELER LA MÉDAILLE DE VOTRE ANIMAL

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, une nouvelle réglementation relative aux animaux est entrée en vigueur à Sainte-Julie. Il est obligatoire pour tous les chats, les chiens et les cochons miniatures de posséder une médaille (licence). De plus, les chats et les chiens doivent tous être stérilisés et micropucés. Pour les chats, l'obtention de la licence est fixée à 10 \$, et le renouvellement est automatique et gratuit par la suite. Les chiens, quant à eux, nécessitent une licence, renouvelable annuellement au coût de 25 \$. Celle-ci est valide du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année. Pour les cochons miniatures, la licence est fixée à 30 \$ et doit être renouvelée annuellement. Pensez à

renouveler votre licence dès maintenant en vous rendant sur le site Web de Proanima au [proanima.ca](http://proanima.ca). Pour plus d'information sur la réglementation, consultez notre site Web au [saintejulie.ca](http://saintejulie.ca).

## INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS

Inscriptions aux activités du Service des loisirs dès le 10 décembre à 9 h. Inscriptions aux activités de la bibliothèque le 10 décembre à 13 h. Consultez les activités dans le bulletin Les Loisirs disponible à la bibliothèque, à l'hôtel de ville et au [saintejulie.ca](http://saintejulie.ca).

## CLUB FADOQ SAINTE-JULIE

Le Club FADOQ tiendra le souper des Rois le 4 janvier, billet en vente au coût de 30 \$ par téléphone au 450 649-2584. Le souper de l'amitié se tiendra le vendredi 10 janvier. Le centre communautaire sera fermé du 14 décembre au 3 janvier.

## POUR TOUT CONNAÎTRE SUR VOTRE VILLE

[saintejulie.ca](http://saintejulie.ca) // 450 922-7111

 [villedesaintejulie](https://www.facebook.com/villedesaintejulie)

 [villedesaintejulie](https://www.instagram.com/villedesaintejulie)



**SAINTE-JULIE**